

# Entreprise en général

Les exigences générales pour les entreprises sont regroupées dans ce domaine légal. Les exigences de ce domaine légal sont donc adaptées individuellement au client et sont préparés en fonction de ses besoins.



## Un extrait au niveau fédéral à partir de notre base de données:

- Constitution fédérale de la Confédération suisse (101)
- Loi fédérale complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, 220)
- Code civil suisse (210)
- Ordonnance concernant la protection des informations (OPrl, 510.411)
- Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI, 120)
- Loi sur la fusion (LFus, 221.301)
- Loi sur les cartels (LCart, 251)
- Ordonnance sur les sanctions en cas de restrictions illicites à la concurrence (OS LCart, 251.5)
- Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP, 291)